



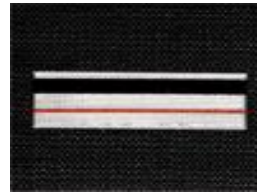
Siège : 19, rue du Borrégo 75020 PARIS

- Tel : 01 44 92 78 50 – Fax : 02 44 84 58 41

Courriel : fpip-eurocop@gmx.fr

Site : www.fpip-police.com

GEL DU POINT D'INDICE PENDANT 3 ANS ? GEL DES AVANCEMENTS ?



La FPIP réclame la SUPPRESSION IMMEDIATE de ces fausses bonnes idées qui consisteraient à PAUPERISER ENCORE PLUS LES POLICIERS.

Aurons nous également le **GEL DES LOYERS**, DES **FACTURES EDF**, de l'**ALIMENTATION**, du prix du **CARBURANT** ? **NON !**

Depuis plusieurs années, le point d'indice est déjà bloqué : nous avons déjà donné Monsieur le 1^{er} Ministre, vous devez le savoir puisqu'avant vous étiez notre premier policier de France !

CONCERNANT LES AVANCEMENTS, commencez par supprimer les « arrangements entre amis » au détriment des détenteurs des examens, qui, ceux là mêmes sur le terrain, patientent pendant des années avant d'être nommés !

QUE DIRE DES **MILLIONS D'EUROS DE PRIMES OCTROYES A CERTAINS CHEFS DE SERVICE**, ALORS QUE CET ARGENT NOUS EN AVONS BESOIN POUR EMBAUCHER, POUR RENOVER NOS COMMISSARIATS, ACHETER DES VEHICULES ET TRAVAILLER EN SECURITE !

ÇA SUFFIT !

La FPIP exige un PLAN TRIENNAL sur les augmentations de salaires et REFUSE LE BLOCAGE des avancements.

Les policiers ne sont pas responsables du délitement de la France, ce n'est donc pas à nous d'en faire les frais !